

## Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



### [Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

#### Actions du programme conjoint:

Le **tourisme culturel** a été encouragé dans le site du patrimoine mondial de l'île de Mozambique par la création de deux circuits pilotes de tourisme culturel (bénéficiant à 72 prestataires de services culturels).

#### Produits du programme conjoint:

Le **tourisme culturel** a été favorisé dans le site du patrimoine mondial de l'île de Mozambique par un grand nombre de produits liés à la création des deux circuits pilotes de tourisme culturel gérés par les communautés :

- Etude de marché du tourisme culturel à Inhambane, Nampula et Maputo ;
- Conclusions, recommandations et analyse de l'étude sur les itinéraires touristiques ;
- Outils de renforcement des capacités: 3 manuels de formation sur le tourisme culturel, un guide pour les guides touristiques culturels, des outils d'évaluation et des formulaires d'assurance liés aux circuits culturels touristiques ;
- Produits promotionnels : brochures sur les circuits de tourisme culturel, documentation en texte et en image sur les éléments culturels matériels et immatériels des circuits de tourisme culturel à Inhambane et dans l'île de Mozambique.



### [Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

#### Actions du programme conjoint:

- **L'égalité des genres et l'élimination de la pauvreté** ont été appuyées par la **création d'emplois et de revenus en rapport avec le patrimoine culturel immatériel**, en particulier pour les femmes, grâce à la création de 4 nouveaux circuits de tourisme culturel mettant en valeur le patrimoine culturel local (possibilités d'emploi liées aux traditions et expressions orales (contes), aux arts du spectacle (compagnies de danse), aux pratiques sociales (gastronomie) etc.);

- **Le patrimoine culturel immatériel à l'appui de la santé maternelle, de l'éducation en matière de santé et de la lutte contre le VIH/sida** (diminution de la fréquence des grossesses d'adolescentes, promotion de l'utilisation de préservatifs par les chefs religieux, etc.) : intégration des pratiques traditionnelles en matière de santé sexuelle et reproductive dans les systèmes formels de santé et d'éducation, dans le district de Mossuril ;
- Appui à la **création de revenus liés au patrimoine culturel immatériel** en appuyant la production de médicaments traditionnels utilisant des essences d'arbre locales (par exemple: poudre de mussiro fabriqué à partir du N'tunkuti);
- Appui à la **sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** par l'organisation de 4 foires traditionnelles, y compris une foire locale autour des savoirs agricoles traditionnels dans le district de Zavala.

#### **Produits du programme conjoint:**

- Appui à **l'innovation créative** dans les arts de la scène par l'élaboration d'une réglementation des spectacles et des divertissements publics ;
- Amélioration de **l'éducation en matière de santé** par l'élaboration de nouveaux programmes scolaires et de matériels de formation d'alphabétisation fonctionnelle sur les pratiques de santé sexuelle et reproductive, à l'intention des écoles du district de Mossuril ;
- Appui à la **sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** par la réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de l'île de Mozambique et la production d'une documentation en texte et en image sur les éléments culturels immatériels des circuits de tourisme culturel à Inhambane et dans l'île de Mozambique.



#### **[Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)**

#### **Actions du programme conjoint:**

- **L'émancipation économique, la créativité et la production d'expressions culturelles** ont été appuyées :
  - Renforcement institutionnel du Ministère de la culture : création d'une Direction nationale de la promotion des industries culturelles (DNPIC) et d'un Département des statistiques culturelles au sein du Ministère ;
  - Promotion et diffusion de la Loi 10/81 relative à la libre circulation des productions artisanales à l'intérieur et à l'extérieur du Mozambique ;
  - Renforcement des capacités dans le secteur de l'artisanat : formation de 390 artisans, permettant l'établissement de nouveaux liens commerciaux parmi 500 artisans.
- Les **communautés créatives et inclusives sur le plan social** ont été encouragées en faisant mieux connaître l'identité culturelle des réfugiés du camp de Maratane et en réduisant les tensions ethniques/culturelles au sein du camp (organisation de 8 manifestations culturelles intergénérationnelles entre 6 242 réfugiés et habitants locaux, organisation de 4 foires autour des savoirs traditionnels).

### **Produits du programme conjoint:**

- **La créativité, la production d'expressions culturelles et l'émancipation économique** ont été appuyées par le biais de différents produits du PC :
  - Révision des cadres juridiques et réglementaires pour soutenir la croissance des industries créatives, spécialement les industries musicales et artisanales :
    - (tout premier) Projet de politique et de stratégie pour les industries créatives ;
    - Projet de révision de la Loi relative au droit d'auteur ;
    - Projet de réglementation du droit d'auteur et des droits voisins ;
    - Réglementation pour les performances et spectacles publics ;
  - Création d'un Système d'information pour la gestion culturelle, fournissant des statistiques et des données culturelles ;
  - Création de 87 collections d'artisanat (rassemblant 382 produits).
- **Intégration de la culture dans les plans de développement local durable:** création et pilotage dans les districts de Maputo, Inhambane et Nampula d'un modèle pour l'intégration de la culture, de la dimension genre et des droits humains dans les plans de développement locaux.
- Les **communautés créatives et inclusives sur le plan social** ont été encouragées par le biais de cartographies culturelles et de la publication de bulletins d'information par les réfugiés du camp de Maratane.